

BIOT

Bâchettes : pendant ce temps, les travaux se poursuivent...

Les services de l'Etat demandent une nouvelle étude concernant sur le volet risques inondations. Reste à savoir si, comme le maire l'a déjà affirmé, cet épisode ne retarde pas le chantier XXL...

Courrier, contre-courrier, réponses : les services de l'Etat et la ville de Biot s'échangent de nombreuses mises sur le projet du parking des Bâchettes par rapport aux risques liés aux inondations.

Premier épisode : le 12 avril, les services de l'Etat demandaient à la commune de présenter, sous un délai d'un mois, dans le cadre du projet des Bâchettes « une rétention intégrant l'ensemble des bassins versants interceptés et cette étude devra analyser le fonctionnement des retenues jusqu'à une pluie d'occurrence centennale ». Cette demande faisait suite, notamment, à des prises de position de différentes associations inquiètes du projet.

Deuxième épisode : Guilaine Debras répondait qu'elle avait bien pris note de la demande et que « dans l'attente, nous poursuivons les travaux conformément au dossier instruit par vos services. Vos nouvelles prescriptions portant sur des ouvrages prévus dans une phase ultérieure des travaux, nous avons déjà engagé une réflexion pour les ajuster selon les modalités



Sur le versant nord du village, les travaux se poursuivent...

(Photo J.-M. P.)

exprimées plus haut ».

Troisième épisode : Le 6 juin, lors du premier coup de pioche, le maire informait la population que le préfet lui avait demandé « une fois l'inauguration et le démarrage des travaux acté, de décaler leur

poursuite, pour préalablement disposer du récépissé modificatif de déclaration au titre de la loi sur l'eau, et nous assurer que les évolutions des projets respectent les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ».

Dernier épisode : le 12 juin, Guilaine Debras a écrit au préfet qu'elle avait diligenté une consultation par un bureau d'étude. « La note attendue ayant un caractère d'urgence, j'ai demandé à ce qu'elle nous parvienne avant la fin

du mois de juin. Nous mettons tout en œuvre pour que ce document puisse, vous rassurer et rassurer nos concitoyens sur la nature des travaux nécessaires en matière de rétention et la gestion des eaux pluviales de l'intégralité du versant des Bâchettes. Vos services nous ont fait savoir qu'à partir de la réception et de la validation de l'étude hydraulique, le récépissé modificatif du récépissé du 15 mai 2017 pourra être délié. Dans l'attente, il est évident que les travaux concernant les zones impactées par les études hydrauliques attendues ne démarreront pas (...) Je souhaite anticiper toutes les nouvelles démarches administratives afin de les intégrer aux obligations que nous avons vis-à-vis du groupement Razel-Bec, titulaire du marché de travaux. »

Quel impact aura cette nouvelle étude sur le calendrier et sur le budget du projet ?

Il y a quelques semaines, Guilaine Debras en avait relativisé la portée au contraire de l'opposition municipale. Réponse dans quelques semaines ...

JEAN-MICHEL POUPART